



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

DIX-SEPTIÈME SESSION

RAPPORT DU GROUPE DE RÉFLEXION DE LA CMP SUR LE FINANCEMENT DURABLE DE LA SOLUTION EPHYTO DE LA CIPV

POINT 12.2 DE L'ORDRE DU JOUR

(Document établi par le Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV)

Introduction

- [1] Le présent document a pour objectif l'adoption par la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), à sa 17^e session (2023), d'un mécanisme de financement durable pour la solution ePhyto de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Il recommande un mécanisme de financement durable choisi parmi un ensemble d'options mises à l'essai en octobre 2022 avec le Groupe de la planification stratégique. Une fois le mécanisme adopté par la CMP, on estime qu'il faudra au moins deux ans pour le déployer. D'ici là, des contributions de donateurs au Fonds fiduciaire multidonateurs seront nécessaires pour financer le fonctionnement et la maintenance de la solution ePhyto. Lorsque le mécanisme aura été mis en œuvre, des contributions de donateurs resteront bienvenues pour disposer d'une réserve de sécurité en cas d'insuffisance de fonds et pour pouvoir financer des améliorations imprévues de la solution ePhyto.
- [2] La solution ePhyto de la CIPV permet aux pays de produire et d'échanger avec d'autres organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) participantes des certificats phytosanitaires électroniques harmonisés via la plateforme ePhyto, d'une manière sécurisée, peu coûteuse, rapide et efficace. La solution ePhyto fait aujourd'hui partie intégrante des infrastructures internationales essentielles facilitant le commerce mondial sans risque des végétaux et des produits végétaux. À la 16^e session de la CMP (2022), plusieurs parties contractantes ont exposé leur retour d'expérience de la solution ePhyto, indiquant qu'elle permettait de réduire le nombre de certificats phytosanitaires frauduleux, de gagner du temps et de faciliter la gestion des données et la prise de décisions, et soulignant combien le dispositif avait été utile pendant la pandémie de covid-19. Il a été reconnu également que certaines ONPV pouvaient avoir des difficultés à mettre en œuvre ePhyto en raison d'infrastructures internes inadéquates.
- [3] L'utilisation de la solution ePhyto continue de progresser, sur le plan tant du nombre de pays connectés à la plateforme (en décembre 2022, 72 pays au stade opérationnel et 42 autres au stade préparatoire) que du nombre de certificats électroniques échangés (voir les données d'utilisation à la figure 1).

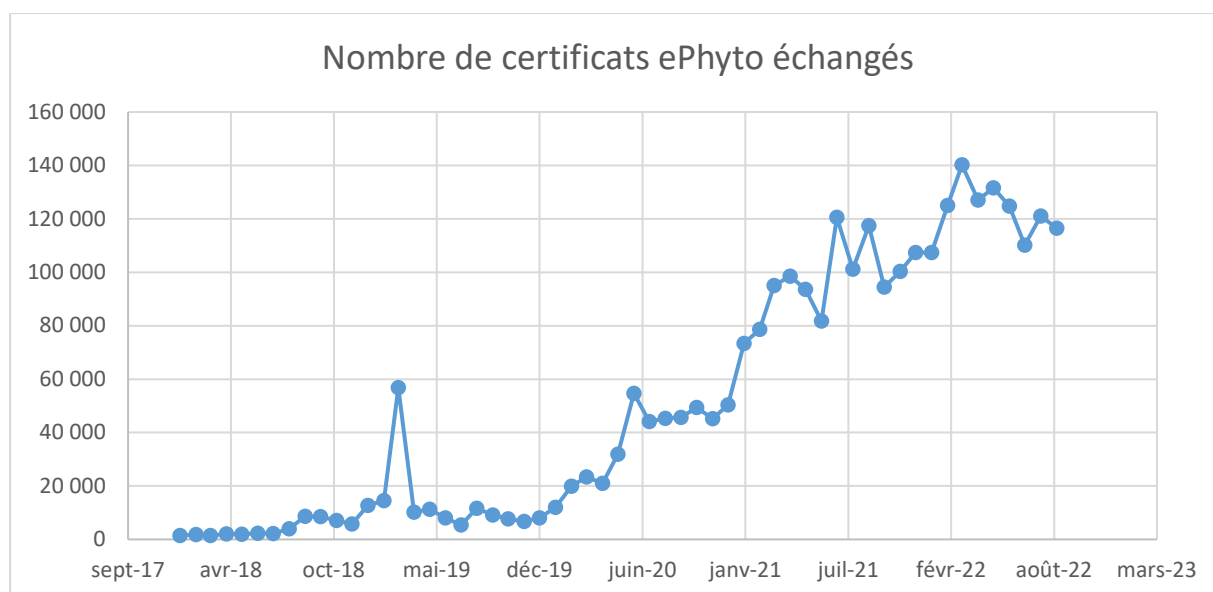


Figure 1: Échanges mensuels de certificats ePhyto entre septembre 2017 et septembre 2022

Source: Plateforme ePhyto de la CIPV – www.ePhytoexchange.org 6 décembre 2022.

- [4] Les premières phases du projet ePhyto ont été financées par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)¹ ainsi que par des pays donateurs. La solution ePhyto dépend encore de donateurs pour assurer le fonctionnement, la maintenance et l'amélioration des éléments centraux du système. Par ailleurs, un certain nombre de donateurs, dont la Banque mondiale et l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, fournissent d'importants services de renforcement des capacités pour aider les pays à utiliser la solution ePhyto.
- [5] Sur le long terme, il n'est pas tenable que les pays soient tributaires d'un système financé exclusivement par des dons volontaires pour obtenir des garanties officielles dans le cadre de leurs échanges commerciaux (la solution ePhyto). Cette situation met en danger le commerce international et rend difficile la planification à long terme. Elle implique par ailleurs de consacrer l'essentiel des efforts à rechercher des fonds auprès de donateurs au lieu de s'occuper du fonctionnement, du développement et de la mise en œuvre de la solution ePhyto. Actuellement, les financements des donateurs sont assurés jusqu'à la mi-2024. Un mécanisme de financement solide et pérenne apportera une sécurité financière et améliorera la confiance dans le système.
- [6] Afin d'assurer la viabilité de la solution ePhyto de la CIPV, la CMP réfléchit depuis quelques années à plusieurs propositions² sur des moyens de maintenir son financement, mais elle n'a pas arrêté son choix sur un mécanisme de financement durable. À la 15^e session de la CMP (2021), le secrétariat a présenté un document exposant sept options envisageables pour pérenniser le financement de la solution ePhyto. Les options ont été examinées mais aucune n'a été approuvée ni éliminée. À sa 16^e session (2022), la CMP a décidé de créer un groupe de réflexion chargé de préparer une proposition pour un mécanisme de financement durable à long terme, en vue de son examen par la CMP à sa 17^e session (2023). Le Groupe de réflexion a été constitué en avril 2022 et s'est réuni huit fois.

Processus d'élaboration d'un mécanisme de financement durable

- [7] Pour proposer un mécanisme de financement, le Groupe de réflexion a examiné les éléments suivants:
- l'adoption et l'utilisation de la solution ePhyto;
 - les coûts et activités à inclure dans le mécanisme de financement;

¹ Le STDF a versé 1,2 million d'USD pour la construction de la solution ePhyto de la CIPV (2016-2020), voir <https://standardsfacility.org/fr/PG-504>. Ce projet fait actuellement l'objet d'une d'évaluation d'impact externe, dont le rapport est attendu au second trimestre 2023.

² <https://www.ippc.int/en/publications/89434/>.

- les principes devant s'appliquer aux mécanismes de financement possibles;
- la manière d'affecter les coûts d'une manière conforme aux principes définis;
- les modalités de versement des contributions attendues des parties contractantes ou des donateurs.

Périmètre du mécanisme de financement durable

[8] Il est important de préciser clairement les coûts qui rentreront dans le mécanisme de financement durable et ceux qui en seront exclus. La solution ePhyto de la CIPV comprend deux grandes composantes:

- la plateforme: elle facilite les échanges mondiaux de certificats électroniques entre ONPV participantes;
- un système national générique ePhyto (GeNS) centralisé en ligne: il permet aux ONPV dépourvues des infrastructures nécessaires de créer, envoyer et recevoir des certificats électroniques.

[9] Le périmètre du mécanisme de financement durable est présenté au tableau 1.

Tableau 1: Périmètre du mécanisme de financement durable

Coûts inclus dans le mécanisme de financement	Coûts exclus du mécanisme de financement
Les coûts suivants sont essentiels au fonctionnement de la solution ePhyto (plateforme et GeNS) à l'échelle mondiale: <ul style="list-style-type: none"> • l'hébergement; • les activités opérationnelles; • la gestion et le support de l'application; • le travail continu de développement et d'amélioration; • la gestion du programme et les activités d'appui. 	Comment les pays sollicitent les entreprises (le cas échéant) pour couvrir les coûts des procédures phytosanitaires avant l'émission d'un certificat phytosanitaire.
Les fonctions et coûts d'appui à la mise en œuvre suivants <u>peuvent</u> être inclus sous réserve de l'approbation de la CMP (voir la section VIII ci-dessous): <ul style="list-style-type: none"> • l'accompagnement des pays en développement rejoignant le système GeNS; • une conférence sur la solution ePhyto (tous les deux ans); • les webinaires, les séminaires en ligne et les autres activités menées pour promouvoir l'utilisation de la solution et former les utilisateurs, etc. 	Comment les pays utilisant la solution ePhyto financent les infrastructures (autres que le GeNS) requises pour envoyer et recevoir les certificats ePhyto.
	Comment les pays obtiennent des fonds de leur administration, des entreprises ou d'autres sources pour payer toute contribution prévue au mécanisme de financement durable de la solution ePhyto.
	Les projets de renforcement des capacités financés par des donateurs au niveau d'une partie contractante pour aider les pays à mener l'une des activités ci-dessus, par exemple le renforcement de systèmes de certification à l'exportation, la mise en place des infrastructures d'une ONPV, etc.

[10] Les coûts et activités figurant dans la colonne de droite relèvent des parties contractantes. Pendant que la CIPV travaille à mettre en place un mécanisme de financement durable, les parties contractantes devraient réfléchir à la façon de gérer et financer les activités à prévoir au niveau national pour fournir des certificats phytosanitaires électroniques aux partenaires commerciaux. Le secrétariat de la CIPV pourra leur apporter des conseils sur ces sujets, mais la responsabilité repose sur la partie contractante.

Estimation du coût total du mécanisme de financement durable

[11] Le montant nécessaire pour maintenir en place la solution ePhyto de la CIPV est relativement minime. D'ici 2026, le coût annuel estimé atteindra 1 263 000 USD (corrigé de l'inflation) pour assurer le support, la maintenance et l'amélioration des éléments centraux (la plateforme ePhyto de la CIPV, le système national générique, la gestion du programme et l'appui fourni par le secrétariat de la CIPV),

ainsi que les activités de promotion et d'appui aux ONPV (voir le tableau 2). On trouvera à l'appendice 1 le détail complet des estimations et des éléments pris en compte.

- [12] Les estimations ont été calculées à partir de discussions avec le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), le secrétariat de la CIPV et un consultant externe. Pour le Groupe de réflexion, les coûts figurant au présent document sont des estimations raisonnables sur lesquelles la CMP peut se baser pour prendre une décision sur un mécanisme de financement durable. Ces estimations ne sont pas un budget que la CMP aurait à approuver lors de sa 17^e session (2023). Chaque année, dans le cadre du processus de planification des travaux et d'établissement du budget du secrétariat de la CIPV, des coûts prévisionnels pour l'année seront établis et présentés à la CMP pour approbation.

Tableau 2: Coûts de fonctionnement de la solution ePhyto de la CIPV

Type de coût*	2023	2024	2025	2026
Activités opérationnelles du CIC des Nations Unies – gestion et support (plateforme et GeNS)				
i. Fonctionnement de la plateforme	177 400	180 000	181 800	181 800
ii. Fonctionnement du GeNS	267 300	329 300	332 500	332 500
iii. Améliorations et développements	96 300	97 700	98 700	98 700
Sous-total (en USD)	541 000	607 000	613 000	613 000
Gestion du programme ePhyto et appui (CIPV)				
iv. Responsable du programme ePhyto	100 000	100 000	200 000	200 000
v. Assistant du programme ePhyto	50 000	50 000	50 000	50 000
vi. Frais de déplacement	50 000	60 000	70 000	70 000
Sous-total (en USD)	200 000	210 000	320 000	320 000
Adoption de la solution ePhyto de la CIPV				
vii. Accompagnement de pays en développement rejoignant le système GeNS (10 pays par an)	200 000	200 000	200 000	200 000
viii. Conférence sur la solution ePhyto de la CIPV (tous les deux ans)		100 000		100 000
ix. Webinaires, séminaires en ligne et autres activités menées pour promouvoir l'utilisation de la solution et former les utilisateurs, etc.	30 000	30 000	30 000	30 000
Sous-total (en USD)	230 000	330 000	230 000	330 000
Coût total de fonctionnement en USD	971 000	1 147 000	1 163 000	1 263 000

Source: Secrétariat de la CIPV.

Note 1: Le financement pour 2022 vient de contributions volontaires du Canada, de la République de Corée, de l'Irlande et des États-Unis.

Note 2: La hausse des coûts annuels pour le responsable du programme ePhyto entre 2024 et 2025 (passant de 100 000 USD à 200 000 USD) est due à la création d'un poste officiel pour prendre en charge les fonctions actuellement assurées par une consultance. La création de ce poste est une proposition qui n'a pas été officiellement approuvée par la FAO.

Note 3: Les descriptions de poste pour le responsable du programme ePhyto et l'assistant du programme ePhyto figurent à l'annexe A. Pour plus de détails, voir la section 2.1.

* L'inflation est estimée à 10 pour cent par an.

[13] La CMP est invitée à:

- 1) *noter* que le coût annuel anticipé sur le long terme pour la solution ePhyto s'élève à environ 1 263 000 USD, mais pourrait être ramené jusqu'à 933 000 USD en fonction du périmètre des coûts qui aura été décidé.

Principes devant guider l'élaboration d'un mécanisme de financement durable

[14] À sa 15^e session (2021), la CMP a noté certains éléments de base à intégrer dans l'élaboration d'un mécanisme de financement durable pour la solution ePhyto, notamment le choix d'exempter de paiement les pays qui l'utilisent peu, de fonder les paiements sur l'utilisation, et de faire en sorte que le mécanisme choisi ne serve pas à financer d'autres activités de la CIPV. Ces éléments sont pris en compte. Le Groupe de réflexion a défini quatre principes devant guider son travail d'identification et d'évaluation des options possibles pour le mécanisme de financement.

Principe n° 1: Accessibilité

[15] Le mécanisme de financement durable doit permettre à toutes les ONPV participantes qui souhaitent accéder à la solution ePhyto de le faire. Il ne doit pas présenter ou créer d'obstacles déraisonnables à l'entrée, et devrait permettre une participation maximale des ONPV.

Principe n° 2: Transparence

[16] Les coûts, les éléments de coût et les synthèses des données d'utilisation doivent tous être consultables par les ONPV participantes et faire l'objet de rapports réguliers (au moins une fois par an). Tout calcul utilisé pour déterminer les contributions à verser doit être transparent afin de maintenir la confiance dans le mécanisme de financement durable. Le mécanisme et la manière dont il est appliqué doivent pouvoir être soumis à un audit.

Principe n° 3: Efficience

[17] Le mécanisme de financement durable doit viser à produire un bénéfice maximal moyennant un coût administratif faible pour les entités qui gèrent et appliquent le mécanisme et pour les parties contractantes qui versent des contributions dans le cadre du mécanisme. Le mécanisme doit être clair, simple à comprendre et à administrer, et faciliter le transfert et la collecte de fonds.

Principe n° 4: Utilisateur payeur

[18] Seuls ceux qui bénéficient de la solution ePhyto devraient en assumer le coût. À noter que ce principe peut ne pas être toujours appliqué à tous les utilisateurs afin de privilégier d'autres principes, par exemple l'accessibilité ou l'efficience.

Critères essentiels pour un mécanisme de financement durable

[19] Outre les principes ayant guidé le Groupe de réflexion dans son travail d'évaluation et de sélection des options, certains critères essentiels doivent être pris en compte pour l'approbation d'un mécanisme de financement durable. Le Groupe de réflexion recommande que le mécanisme de financement approuvé par le CMP intègre les quatre critères suivants.

[20] **Transparence:** Pour assurer la transparence, la CMP devrait recevoir chaque année un rapport présentant une synthèse des éléments suivants:

- activités menées durant l'année écoulée;
- activités planifiées pour l'année suivante;
- coûts encourus durant l'année étudiée;
- budget prévisionnel pour l'année suivante;
- utilisation totale par pays, comprenant le nombre de certificats envoyés et reçus;
- versements reçus de toutes les sources;
- si le mécanisme de financement prévoit une contribution des parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto, le rapport devrait indiquer le niveau de la contribution attendue et si celle-ci a bien été versée au Fonds fiduciaire multidonateurs.

- [21] **Examen régulier:** Le mécanisme de financement devrait faire l'objet d'un examen régulier, d'abord tous les deux ans, puis tous les cinq ans. L'examen évaluera si les versements attendus des utilisateurs (parties contractantes) correspondent aux coûts de la solution ePhyto et si le mécanisme fonctionne conformément à ce qui était prévu. Le Groupe de réflexion recommande que, pour le premier ou les deux premiers cycles, les versements des utilisateurs soient légèrement supérieurs au niveau nécessaire pour recouvrer les coûts, afin de constituer une petite réserve de sécurité. Cette réserve de sécurité servira de protection en cas de dépenses ou de chocs imprévus, évitant d'avoir à demander en urgence aux ONPV des financements supplémentaires.
- [22] **Contributions complémentaires au Fonds fiduciaire multidonateurs:** Certaines parties contractantes et d'autres organisations pourraient souhaiter verser des contributions volontaires au Fonds fiduciaire multidonateurs en faveur de la solution ePhyto. Quel que soit le mécanisme de financement retenu, les parties contractantes et les autres donateurs qui le souhaitent devraient pouvoir continuer à verser des contributions volontaires à la solution ePhyto via le Fonds fiduciaire multidonateurs. Ces contributions pourraient soit couvrir directement des coûts inclus dans le mécanisme de financement, et ainsi réduire le montant total que celui-ci doit prendre en charge, soit financer des activités de renforcement des capacités ou d'autres coûts exclus du mécanisme de financement. Elles sont particulièrement importantes tant que le mécanisme de financement et une réserve suffisante ne sont pas encore en place. L'utilisation du Fonds fiduciaire multidonateurs garantit également la transparence sur les noms des organisations qui versent des contributions volontaires et sur les montants versés.
- [23] **Finalité définie:** Les fonds recueillis pour la solution ePhyto devraient être employés uniquement à cette fin. Les coûts n'incluront que les charges liées à la solution ePhyto. Les fonds versés pour la solution ePhyto ne serviront pas à financer d'autres éléments du programme de travail de la CIPV.
- [24] La CMP est invitée à:
- 2) *convenir* que, dans le cadre du mécanisme de financement, le secrétariat de la CIPV établira un rapport annuel sur la solution ePhyto présentant les éléments suivants:
 - activités menées durant l'année écoulée;
 - activités planifiées pour l'année suivante;
 - coûts encourus durant l'année étudiée;
 - budget prévisionnel pour l'année suivante;
 - utilisation totale par pays, comprenant le nombre de certificats envoyés et reçus;
 - versements reçus de toutes les sources;
 - si le mécanisme de financement prévoit une contribution des parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto, le rapport devrait indiquer le niveau de la contribution attendue et si celle-ci a bien été versée au Fonds fiduciaire multidonateurs;
 - 3) *convenir* que le mécanisme de financement devrait faire l'objet d'un examen deux ans après son déploiement, puis tous les cinq ans;
 - 4) *prendre note* de la nécessité de poursuivre les contributions de donateurs au Fonds fiduciaire multidonateurs jusqu'à ce que le mécanisme de financement soit pleinement déployé;
 - 5) *convenir* que, si des contributions volontaires en faveur de la solution ePhyto sont versées au Fonds fiduciaire multidonateurs après le déploiement complet du mécanisme de financement, elles seront utilisées pour abonder une réserve de sécurité pour la solution ePhyto ou pour diminuer le total des coûts à couvrir par les contributions attendues des parties contractantes participantes;
 - 6) *convenir* que le mécanisme de financement ne sera pas utilisé pour financer d'autres coûts de la CIPV sortant du périmètre de la solution ePhyto.

Financement au titre du Programme ordinaire de la FAO

- [25] Il a été demandé au Groupe de réflexion d'étudier la faisabilité de solliciter une augmentation de l'enveloppe allouée à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO. À sa réunion d'octobre 2022, le Groupe de la planification stratégique a longuement discuté de cette question. L'un des arguments qui peut être avancé est que la solution ePhyto a des répercussions positives pour la FAO. Le fait de faciliter le commerce sans risque et de minimiser la prolifération des organismes nuisibles est reconnu comme étant important pour atteindre de nombreux objectifs de développement de la FAO. La FAO devrait donc avoir intérêt à favoriser son succès et être prête à verser des fonds supplémentaires à la CIPV pour appuyer ce programme qui donne de bons résultats.
- [26] Pour que le Conseil de la FAO reconnaisse les bénéfices de la solution ePhyto et accepte d'en assumer le financement, les parties contractantes devront faire activement pression en ce sens par l'entremise de leur représentant à la FAO, et une campagne devra aussi être menée dans les pays pour garantir la conformité avec les objectifs nationaux concernant les activités de la FAO.
- [27] Demander à la FAO de financer la solution ePhyto présenterait les avantages suivants:
- Les parties contractantes à la CIPV n'auraient plus à fournir des ressources directement, et nous n'aurions plus besoin d'un mécanisme de financement durable.
 - L'accès équitable, impartial et non préférentiel à la solution ePhyto serait assuré, conformément au principe d'accessibilité.
 - Le mécanisme serait simple et conforme au principe d'efficacité.
 - Si un poste fixe était créé dans le budget de fonctionnement de la FAO, cela pourrait donner des garanties à long terme aux utilisateurs.
 - La FAO donnerait l'image d'une organisation qui utilise ses fonds à quelque chose de très bénéfique aux pays en développement.
- [28] Demander à la FAO de financer la solution ePhyto présenterait les inconvénients suivants:
- Ce mode de financement pourrait être moins souple car le montant disponible serait probablement limité et fixe à long terme.
 - Ce mode de financement pourrait être plus incertain car l'enveloppe budgétaire allouée à ePhyto pourrait être modifiée par les processus budgétaires de la FAO à chaque cycle biennal, l'Organisation devant répondre à différentes priorités.
 - Le fait de solliciter la FAO pourrait amener l'Organisation à demander à la CIPV d'utiliser en priorité l'enveloppe actuelle du Programme ordinaire de la FAO pour couvrir tout ou partie des coûts de la solution ePhyto (par exemple, les frais de personnel), ce qui pourrait menacer la viabilité d'autres activités de la CIPV et mettre sous tension l'ensemble du budget de la CIPV. Le risque est réel compte tenu de la hausse relativement récente et importante du financement de la CIPV au titre du Programme ordinaire.
- [29] Si l'on se fonde sur les précédents et sur les premiers échanges au sujet de ce mode de financement, la probabilité que la demande aboutisse serait extrêmement faible. La FAO est soumise à de fortes contraintes budgétaires depuis de nombreuses années, et sollicitée de plus en plus de tous côtés pour en faire davantage. La solution ePhyto de la CIPV pourrait rejoindre la liste des causes louables pour lesquelles l'argent manque.
- [30] À la réunion de 2022 du Groupe de la planification stratégique, le secrétariat a été prié d'engager des discussions à haut niveau à la FAO pour tester la viabilité de cette option, et notamment voir si la FAO pourrait financer partiellement les coûts de la solution ePhyto, par exemple les frais de personnel. Le secrétariat sera en mesure de faire rapport à la 17^e session (2023) de la CMP. Le Groupe de réflexion recommande à la CMP de poursuivre l'élaboration d'un mécanisme de financement durable. Si la FAO peut ultérieurement être convaincue et accepte de financer la solution ePhyto de la CIPV en tout ou partie, le mécanisme de financement durable pourra être ajusté ou mis en suspens. Lorsque la solution ePhyto sera largement utilisée pour les échanges de certificats électroniques, tant phytosanitaires que sanitaires, le financement par la FAO pourra peut-être devenir une proposition plus viable.

[31] La CMP est invitée à:

- 7) *noter* que, tout en travaillant à l'élaboration d'un mécanisme de financement durable, le bureau et le secrétariat continueront d'explorer la viabilité d'un financement au titre du Programme ordinaire de la FAO pour couvrir tout ou partie des coûts de la solution ePhyto.

Les trois caractéristiques fondamentales du mécanisme de financement durable

[32] Afin d'aider à mettre au point un mécanisme de financement durable pour la solution ePhyto, trois caractéristiques fondamentales à étudier ont été mises en évidence. Elles sont décrites successivement ci-dessous et, pour deux d'entre elles, des modalités de mise en œuvre possibles sont présentées. Plusieurs autres options ont été évaluées par le Groupe de réflexion mais n'ont pas été incluses, soit parce qu'elles n'étaient pas viables, soit parce qu'elles ne satisfaisaient pas suffisamment les principes énoncés plus haut. Il convient de noter que, sur les sept options présentées à la 15^e session de la CMP (2021), aucune n'a été jugée par la CMP assez intéressante pour être développée ou étudiée plus avant. Par souci d'exhaustivité, ces sept options sont néanmoins présentées à l'appendice 2 avec un commentaire du Groupe de réflexion.

[33] Les trois caractéristiques à étudier sont:

- le périmètre des coûts: quels coûts doivent être inclus ou exclus?
- l'affectation des coûts: comment répartir les coûts entre les utilisateurs (parties contractantes)?
- les modalités de paiement: comment collecter les montants dus par chaque partie contractante qui utilise le système?

[34] Dans les sections ci-dessous, le Groupe de réflexion présente des informations susceptibles d'aider la CMP, à sa 17^e session (2023), à déterminer l'option qu'elle privilégie pour chacune des caractéristiques étudiées.

Périmètre des coûts: quels coûts doivent être inclus ou exclus?

[35] La CMP doit choisir les types de coûts qui seront couverts par le mécanisme de financement. Le Groupe de réflexion a conclu que deux périmètres pouvaient être envisagés. La principale différence entre les deux est l'inclusion ou l'exclusion des coûts associés à l'accompagnement et à la formation de certaines ONPV lorsqu'elles rejoignent le système ePhyto, et des coûts associés aux activités permanentes de promotion, de formation et de mise en œuvre.

Périmètre n° 1: totalité des coûts

[36] Cette option comprend les coûts suivants pour la solution ePhyto (la plateforme et le GeNS) à l'échelle internationale:

- l'hébergement;
- le fonctionnement;
- la gestion et le support de l'application;
- le travail continu de développement;
- la gestion du programme et les activités d'appui;
- l'accompagnement des économies en développement rejoignant le système GeNS;
- une conférence sur la solution ePhyto;
- les webinaires, les séminaires en ligne et les autres activités menées pour promouvoir l'utilisation de la solution et former les utilisateurs, etc.

[37] Pour chaque activité, les coûts sont chiffrés au tableau 2 (plus haut dans le présent document et à l'appendice 1). À noter qu'avec le temps, le niveau de financement requis pour aider les pays en développement à intégrer le système diminuera à mesure que le nombre d'ONPV utilisant la solution ePhyto augmentera. Cette option exclut les activités plus soutenues de renforcement des capacités visant à consolider les systèmes de certification à l'exportation ou à mettre en place des infrastructures

d'ONPV. Le Groupe de réflexion a jugé que ces activités seraient mieux financées par des organismes donateurs directement en contact avec la partie contractante.

[38] *Avantages:*

- Cette option garantit l'existence de fonds pour les activités permanentes de maintenance et d'amélioration ainsi que pour les coûts de gestion et de fonctionnement.
- Parce qu'elle inclut certains coûts pouvant être jugés moins impératifs, cette option favorisera l'adoption et la mise en œuvre de la solution ePhyto. Elle intègre le fait que, lorsque les ONPV sont plus nombreuses à utiliser la solution ePhyto, les utilisateurs existants y gagnent; les coûts par utilisateur diminuent et l'impact positif sur le commerce augmente.
- Grâce au financement d'activités d'accompagnement élémentaire et de formation initiale des ONPV, cette option aide les économies en développement qui pourraient sinon ne pas être en mesure de participer. Elle contribue donc à satisfaire le principe d'accessibilité.
- Comme d'autres systèmes mondiaux comparables, la solution ePhyto organise des conférences assez régulièrement pour réunir les utilisateurs afin d'échanger sur les améliorations et les expériences et de proposer de nouvelles formations. Ces conférences seraient utiles aux utilisateurs actuels et potentiels. Une conférence biennale serait également l'occasion de promouvoir la solution ePhyto et les bénéfices tangibles que la CIPV apporte aux parties contractantes. Tous les quatre ans, la conférence pourrait se tenir en même temps que la Conférence internationale sur la santé des végétaux.

[39] *Inconvénients:*

- Avec cette option, le total des coûts à prévoir pour le mécanisme de financement durable est supérieur à celui de l'option *Périmètre n° 2: une partie des coûts*.
- Le fait d'augmenter le coût global augmente le coût pour chaque partie contractante qui contribue.
- Les activités d'accompagnement, de formation et de promotion ne sont pas essentielles au fonctionnement de la solution ePhyto. Elles ont néanmoins un impact sur l'accès au système et sur sa mise en œuvre.
- Certaines économies en développement n'auraient pas forcément besoin d'aide pour s'intégrer au système mais pourraient avoir recours aux services d'accompagnement s'ils étaient proposés.
- Certaines parties contractantes pourraient ne pas souhaiter contribuer indirectement à l'aide dispensée à d'autres ONPV pour adopter le système.

Périmètre n° 2: une partie des coûts

[40] Par rapport au Périmètre n° 1, cette option exclut les coûts suivants:

- l'accompagnement des pays en développement rejoignant le système GeNS;
- une conférence sur la solution ePhyto;
- les webinaires, les séminaires en ligne et les autres activités menées pour promouvoir l'utilisation de la solution et former les utilisateurs, etc.

[41] Tous les autres coûts (du Périmètre n° 1) encourus pour le fonctionnement et la gestion de la solution ePhyto à l'échelle internationale sont inclus.

[42] *Avantages:*

- Les coûts couverts se limitent aux coûts directs encourus par la fourniture de la solution ePhyto. L'option garantit l'existence de fonds pour les activités permanentes de maintenance et d'amélioration (mises à jour de sécurité, ajout de langues, etc.) ainsi que pour les coûts de fonctionnement.
- Le fait que le total des coûts reste inférieur de 330 000 USD par an peut rendre la solution ePhyto plus abordable pour les parties contractantes qui versent des contributions.

- La CIPV peut donner l'image d'une organisation qui maîtrise ses coûts en ne fournissant que des services essentiels.

[43] Inconvénients:

- L'adoption de la solution ePhyto pourrait être plus lente dans les économies en développement si aucun accompagnement n'est proposé au départ.
- La CIPV pourrait se voir reprocher de ne pas prendre en compte et aider les économies en développement.
- Le fait de compter sur les pays donateurs et d'autres organisations pour aider les économies en développement à s'intégrer dans le système est incertain et pourrait potentiellement exclure certaines parties contractantes de la solution ePhyto.
- La solution ePhyto pourrait perdre en stature et être plus lente à produire ses bénéfices.

[44] La CMP est invitée à:

- 8) *approuver l'une* des options suivantes:
 - a) Périmètre n° 1: totalité des coûts; *ou*
 - b) Périmètre n° 2: une partie des coûts; *ou*
 - c) élaborer et approuver une autre option pour le périmètre des coûts à inclure dans le mécanisme de financement durable.

Affectation des coûts: Comment répartir les coûts entre les utilisateurs (parties contractantes)?

- [45] Si la FAO ne finance pas la solution ePhyto par une augmentation du budget du Programme ordinaire, les coûts devront être répartis entre les utilisateurs (parties contractantes). La CMP a déjà conclu qu'il ne suffirait pas de compter sur quelques pays pour verser des contributions volontaires et qu'un mécanisme de financement durable était nécessaire.
- [46] Les quatre principes définis pour le mécanisme de financement s'appliquent à la question de la répartition des coûts entre les utilisateurs. Le mécanisme ne devrait pas gêner l'accessibilité, l'affectation des coûts doit être un processus efficient et simple à gérer, seuls les utilisateurs devraient payer (et le coût par utilisateur diminuera à mesure que le nombre d'utilisateurs augmentera), et le mécanisme d'affectation doit être transparent. La réunion d'octobre 2022 du Groupe de la planification stratégique a laissé nettement penser que les parties contractantes avaient aussi besoin que leurs contributions soient relativement constantes et prévisibles afin qu'elles puissent être prévues au budget de façon certaine d'une année sur l'autre.
- [47] Deux options ont été élaborées et évaluées par le Groupe de réflexion. La première répartit les coûts en fonction de l'état de développement, la seconde en fonction du niveau d'utilisation (nombre de transactions sur la plateforme).

Affectation n° 1: État de développement

- [48] Toutes les parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto devraient contribuer à son financement durable en fonction de leur état de développement reconnu, à l'exception des pays à revenu faible. Avant de formuler une recommandation, le Groupe de réflexion a étudié trois indices employés au niveau international: les critères d'évaluation des Nations Unies, ceux de la Banque mondiale et les critères de l'OCDE. Il a conclu que la CIPV devrait se servir de l'un de ces indices existants pour des raisons d'efficacité et de simplicité – certains indices internationaux de l'état de développement sont extrêmement complexes à calculer et à utiliser.
- [49] Le Groupe de réflexion recommande d'avoir recours aux critères de la Banque mondiale³ pour déterminer l'état de développement des pays car ce système est simple, crédible, fiable, et déjà employé par la CIPV pour juger de l'aide financière à accorder aux participants à ses réunions au titre des frais de déplacement. Comme indiqué plus haut, afin de satisfaire le principe d'accessibilité, les économies dont le revenu est le plus faible n'auraient pas à contribuer à la couverture des coûts de la solution ePhyto.
- [50] Le tableau 3 utilise les critères de la Banque mondiale pour répartir les coûts de la solution ePhyto entre les ONPV qui échangent actuellement des certificats via la plateforme. Les contributions attendues assurent des financements suffisants pour assurer le fonctionnement, la maintenance et le développement de la solution ePhyto dans le cas du *Périmètre n° 1: totalité des coûts*⁴.

Tableau 3: Coûts de la solution ePhyto (dans le cas du Périmètre n° 1) en fonction de l'état de développement tel qu'évalué par la Banque mondiale

Niveau de développement	Pays utilisant la solution ePhyto	Contribution attendue	Total des contributions
Pays à faible revenu	2	USD -	USD -
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	14	USD 6 315	USD 88 400
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	19	USD 12 630	USD 239 970
Pays à revenu élevé	37	USD 25 260	USD 934 620
Total des produits			USD 1 263 000

³ <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/906519-world-bank-country-and-lending-groups>.

⁴ À noter que la CMP a approuvé le principe de ne pas collecter de fonds avant au moins 2024/2025.

[51] Le Groupe de réflexion propose que les contributions attendues soient maintenues au même niveau pendant trois ou quatre ans, après quoi les coûts, l'état de développement et les contributions attendues seraient réexaminés et ajustés dans le cadre de l'examen régulier recommandé à la section V. Les nouveaux utilisateurs qui commencent à échanger des certificats via la plateforme devraient contribuer en fonction de leur état de développement. Lors du premier examen, les contributions attendues seront vraisemblablement revues à la baisse compte tenu de l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

[52] Dans le cas où la CMP opérerait pour le *Périmètre n° 2: une partie des coûts*, le tableau 4 montre les contributions attendues nécessaires au maintien de la solution ePhyto.

Tableau 4: Coûts de la solution ePhyto (dans le cas du Périmètre n° 2) en fonction de l'état de développement tel qu'évalué par la Banque mondiale

Niveau de développement	Pays utilisant la solution ePhyto	Contribution attendue	Total des contributions
Pays à faible revenu	2	USD -	USD -
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	14	USD 4 665	USD 65 310
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	19	USD 9 330	USD 177 270
Pays à revenu élevé	37	USD 18 660	USD 690 420
Total des produits			USD 933 000

[53] Avantages:

- Cette option réduit les obstacles à la participation et améliore l'accessibilité.
- Elle tient compte de l'état de développement des ONPV mais applique aussi le principe de l'utilisateur payeur de manière que ce soit les usagers qui couvrent les coûts de la solution ePhyto.
- Le niveau de la contribution attendue n'est pas de nature à dissuader fortement la participation.
- Cette option tient compte du fait que, avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, les coûts par utilisateur (partie contractante) *diminuent* (plus il y a d'utilisateurs, moins le coût à payer sera élevé pour chacun d'eux).

[54] Inconvénients:

- Le fait de fonder la contribution sur l'état de développement d'une partie contractante implique que certains utilisateurs en aideraient indirectement d'autres. Cette aide indirecte aux pays à faible revenu peut ne pas être acceptable pour toutes les parties contractantes.
- L'état de développement des pays ne serait réexaminé que tous les trois ou quatre ans.

Affectation n° 2: Volume des transactions

[55] Cette option affecterait aux utilisateurs (parties contractantes) une contribution attendue qui serait fonction du nombre annuel de certificats ePhyto envoyés et reçus par eux (c'est-à-dire de leur nombre total de transactions) via la plateforme. Les parties contractantes contribueraient au prorata de leurs transactions annuelles totales via la plateforme. Par exemple, si 2 millions de transactions passent par la plateforme une année, une partie contractante présentant un total de 50 000 transactions contribuera pour 2,5 pour cent du coût estimatif de la solution ePhyto pour cette année (dans le cas d'un coût total de 1 263 000 USD, la contribution s'élèverait autour de 31 575 USD). Un pays ayant réalisé 2 000 transactions contribuera pour 0,1 pour cent du coût estimatif de la solution ePhyto (soit 1 263 USD dans le cas d'un coût total de 1 263 000 USD).

[56] Pour permettre aux parties contractantes de disposer de chiffres prévisibles sur leurs contributions attendues, celles-ci seraient calculées en amont de chaque exercice budgétaire en fonction de l'utilisation de l'année précédente ou des deux ou trois années précédentes, selon l'ancienneté de la partie contractante dans le système ePhyto. Les nouveaux utilisateurs n'auraient rien à verser la première année.

[57] Les pays les moins avancés (principe d'accessibilité) et les parties contractantes ayant un très faible niveau de transactions (principe d'efficacité) seraient exemptés du calcul des transactions totales et n'auraient donc pas à verser de contribution financière.

[58] Avantages:

- Cette option repose sur un modèle «utilisateur payeur»: celui qui bénéficie du service verse une contribution proportionnelle à son utilisation.
- Les principes d'accessibilité et d'efficacité sont satisfaits par l'exemption des parties contractantes réalisant très peu de transactions.
- Plus le nombre de parties contractantes utilisant la solution ePhyto augmente, plus le coût par utilisateur diminue.

[59] Inconvénients:

- Cette option peut ne pas satisfaire entièrement le principe d'accessibilité si le coût annuel pour l'une des parties contractantes est jugé inabordable ou déraisonnablement élevé.
- Certains pays à revenu élevé utilisant peu la solution ePhyto pourraient payer très peu et, à l'inverse, certains pays à faible revenu l'utilisant beaucoup pourraient couvrir une part relativement importante des coûts.
- Cette option peut ne pas offrir un degré suffisant de certitude ou de stabilité sur le montant des contributions attendues d'une année sur l'autre.
- Sur le plan administratif, il peut être compliqué de calculer les changements dans les niveaux d'utilisation et les contributions.

[60] La CMP est invitée à:

9) *approuver l'une* des options suivantes:

- a) Affectation n° 1: état de développement; *ou*
- b) Affectation n° 2: volume des transactions; *ou*
- c) élaborer et approuver une autre méthode d'affectation des coûts pour le mécanisme de financement durable.

Modalités de paiement

- [61] Après avoir réfléchi au périmètre des coûts à inclure et à une méthode de répartition des coûts entre les utilisateurs, il reste à déterminer les modalités de paiement par les parties contractantes de leur contribution financière. Ces modalités posent certains problèmes et ne sont pas exemptes de risques. Le texte de la Convention internationale pour la protection des végétaux ne prévoit pas d'imposer des contributions financières obligatoires. Il faudrait pour cela amender la Convention puis la faire ratifier par deux tiers des parties contractantes. Même si la CMP prenait une décision dans ce sens, des années pourraient s'écouler avant qu'un nombre suffisant de parties contractantes ratifient l'amendement et qu'il puisse ainsi entrer en vigueur.
- [62] Le secrétariat de la CIPV dépend de la FAO et ne peut donc pas facturer les parties contractantes. On a résolu le problème par le passé (par exemple la protection du marquage de la NIMP 15) en informant les pays des coûts leur revenant et en leur demandant de verser la contribution appropriée. De cette manière, même si aucune facture n'est émise, la partie contractante est clairement prévenue qu'une contribution financière est attendue d'elle, ainsi que de son montant.
- [63] Une seule option a été trouvée pour les modalités de paiement. Le Groupe de réflexion propose que le secrétariat, une fois par an, envoie un courrier à chaque partie contractante échangeant des certificats via la plateforme. Le courrier indiquera la contribution attendue pour la solution ePhyto et les modalités de paiement au Fonds fiduciaire multidonateurs de la CIPV.
- [64] Afin de satisfaire le principe de transparence, à chaque session de la CMP, un document sera présenté, fournissant la liste des pays et des contributions attendues et précisant si la contribution a bien été versée au Fonds fiduciaire multidonateurs. Cette méthode serait transparente et pourrait aussi encourager le versement des contributions. Lorsque des parties contractantes indiqueront qu'elles souhaitent commencer à utiliser la solution ePhyto, elles seront informées du mécanisme de financement durable en place et du fait qu'elles seront censées verser les contributions attendues dont le montant leur sera communiqué chaque année.
- [65] Avec le temps, cette méthode pourrait être renforcée par l'élaboration d'un accord complémentaire au titre de l'article XVI de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Cet accord pourrait imposer aux parties contractantes de verser les contributions attendues dans le cadre du mécanisme de financement durable adopté par la CMP. Les parties contractantes qui commenceraient à utiliser la solution ePhyto seraient invitées à accepter l'accord complémentaire. Un avis juridique doit être sollicité avant de pouvoir confirmer la possibilité d'avoir recours à des accords complémentaires pour cet usage. Compte tenu du travail nécessaire pour établir un accord complémentaire, celui-ci ne devrait être élaboré qu'après quelques années de mise en œuvre du mécanisme de financement durable (après au moins un examen), de manière à s'assurer que le mécanisme fonctionne comme prévu.
- [66] Comme indiqué précédemment, le principe d'accessibilité contribue de façon importante au succès d'un modèle de financement durable. C'est pourquoi le Groupe de réflexion propose qu'aucune partie contractante ne soit exclue du système ePhyto lorsqu'elle ne verse pas sa contribution attendue.
- [67] Avantages:
- Cette méthode est très transparente.
 - Elle est simple à mettre en œuvre.
 - Elle évite le problème de la facturation par la FAO.
 - Elle évite un système de facturation complexe.
 - Elle permet dans une certaine mesure d'officialiser les engagements et de stabiliser les rentrées de fonds.
- [68] Inconvénients:
- La méthode n'est pas juridiquement opposable.
 - Elle repose sur le bon vouloir des ONPV à verser leur contribution.

- Un déficit de financement peut survenir si un trop grand nombre de parties contractantes ne versent pas leur contribution attendue.
- Les utilisateurs qui versent leur contribution attendue paieraient pour ceux qui ne le font pas.

[69] La CMP est invitée à:

10) *approuver l'une* des options suivantes:

- a) les modalités de paiement proposées; ou
- b) élaborer et approuver une autre option permettant d'informer les parties contractantes de leur contribution attendue et d'assurer le versement des paiements.

Conclusion du Groupe de réflexion

[70] Le Groupe de réflexion a été chargé par la CMP d'élaborer un mécanisme de financement durable. Il a défini certains principes devant guider la sélection d'options convenables, ainsi que les critères essentiels à remplir par tout mécanisme de financement durable appliqué à la solution ePhyto. Trois caractéristiques fondamentales du mécanisme de financement ont été mises en évidence, et des options possibles pour chacun d'elles ont été élaborées.

[71] Le Groupe de réflexion est conscient qu'il n'est pas facile d'adopter un mécanisme de financement durable. Cela suppose que les parties contractantes admettent la nécessité de financer un service qui, pour la plupart d'entre elles, est fourni actuellement à titre gracieux (grâce à la générosité de quelques pays donateurs). Cela implique qu'elles reconnaissent expressément l'intérêt de la solution ePhyto et qu'elles soient disposées à verser une contribution financière pour qu'elle continue de fonctionner avec succès. Néanmoins, si un mécanisme de financement durable n'est pas mis en place, la solution ePhyto ne sera plus financée à partir de **mi-2024** et d'immenses efforts devront être déployés pour trouver des fonds supplémentaires auprès de donateurs, sans garantie de réussite. Du fait de cette incertitude, les parties contractantes pourraient hésiter encore à utiliser ePhyto et explorer d'autres moyens d'échanger des certificats.

[72] La CMP a fait preuve d'une très grande clairvoyance et de courage en s'engageant dans la construction de la solution ePhyto. Après quelques années, nous nous nous approchons de 40 pour cent de parties contractantes qui utilisent et profitent de la solution ePhyto, et un grand nombre d'autres pays se préparent à rejoindre le système. Nous avons pu voir concrètement les avantages de l'échange de certificats électroniques pendant les perturbations liées à la pandémie de covid-19, et nous constatons aujourd'hui directement les économies de coûts substantielles générées par le déploiement de la solution ePhyto, entre autres bénéfiques. La CMP doit à présent faire en sorte que ces gains ne soient pas menacés en veillant à la mise en place d'un mécanisme de financement durable.

[73] Nous sommes reconnaissants aux parties contractantes et aux donateurs internationaux qui ont soutenu financièrement la solution ePhyto jusqu'ici, et espérons qu'ils continueront de le faire jusqu'à ce que le mécanisme de financement soit opérationnel et reçoive les premières contributions.

[74] À supposer qu'un mécanisme de financement soit approuvé par la CMP à sa 17^e session (2023), le bureau et le secrétariat travailleront ensemble à sa mise en place. Les premiers courriers de demande de contributions seront expédiés l'année suivant l'adoption du mécanisme par la CMP (2024). Les parties contractantes auront ainsi le temps de prendre leurs dispositions budgétaires.

Synthèse des recommandations

[75] Le Groupe de réflexion invite la CMP à:

- 1) *noter* que le coût annuel anticipé sur le long terme pour la solution ePhyto s'élève à environ 1 263 000 USD mais pourrait être ramené jusqu'à 933 000 USD en fonction du périmètre des coûts qui aura été décidé;
- 2) *convenir* que, dans le cadre du mécanisme de financement, le secrétariat de la CIPV établira un rapport annuel sur la solution ePhyto présentant:
 - les activités menées durant l'année écoulée;
 - les activités planifiées pour l'année suivante;
 - les coûts encourus durant l'année étudiée;
 - le budget prévisionnel pour l'année suivante;
 - l'utilisation totale par pays, comprenant le nombre de certificats envoyés et reçus;
 - les versements reçus de toutes les sources;
 - si le mécanisme de financement prévoit une contribution des parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto, le rapport devrait indiquer le niveau de contribution attendue et si celle-ci a bien été versée au Fonds fiduciaire multidonateurs;
- 3) *convenir* que le mécanisme de financement devrait faire l'objet d'un examen deux ans après son déploiement, puis tous les cinq ans;
- 4) *prendre note* de la nécessité de poursuivre les contributions de donateurs au Fonds fiduciaire multidonateurs jusqu'à ce que le mécanisme de financement soit pleinement déployé;
- 5) *convenir* que, si des contributions volontaires en faveur de la solution ePhyto sont versées au Fonds fiduciaire multidonateurs après le déploiement complet du mécanisme de financement, elles seront utilisées pour abonder une réserve de sécurité pour la solution ePhyto ou pour diminuer le total des coûts à couvrir par les contributions attendues des parties contractantes participantes;
- 6) *convenir* que le mécanisme de financement ne sera pas utilisé pour financer d'autres coûts de la CIPV sortant du périmètre de la solution ePhyto;
- 7) *noter* que, tout en travaillant à l'élaboration d'un mécanisme de financement durable, le bureau et le secrétariat continueront d'explorer la viabilité d'un financement au titre du Programme ordinaire de la FAO pour couvrir tout ou partie des coûts de la solution ePhyto;
- 8) *approuver* l'une des options suivantes, concernant le périmètre des coûts couverts par le modèle de financement:
 - a) Périmètre n° 1: totalité des coûts; *ou*
 - b) Périmètre n° 2: une partie des coûts; *ou*
 - c) élaborer et approuver une autre option pour le périmètre des coûts à inclure dans le mécanisme de financement durable;
- 9) *approuver* l'une des options suivantes, concernant la méthode d'affectation des coûts employée pour déterminer les contributions attendues:
 - a) Affectation n° 1: état de développement; *ou*
 - b) Affectation n° 2: volume des transactions; *ou*
 - c) élaborer et approuver une autre méthode d'affectation des coûts pour le mécanisme de financement durable;
- 10) *approuver* l'une des options suivantes, concernant les modalités de paiement:
 - a) les modalités de paiement proposées; *ou*
 - b) élaborer et approuver une autre option permettant d'informer les parties contractantes de leur contribution attendue et d'assurer le versement des paiements;
- 11) *convenir* que le secrétariat et le bureau travailleront ensemble à élaborer une procédure détaillée pour le mécanisme de financement et commencer son déploiement.

Appendice 1. Document de référence sur les coûts de la solution ePhyto

Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la CIPV

8 décembre 2022

1. Introduction et finalité

Dans le cadre des travaux du Groupe de réflexion de la CMP sur le financement durable de la solution ePhyto de la Convention internationale pour la protection des végétaux (le Groupe de réflexion), le présent document présente les dernières estimations en date pour l'ensemble des coûts de fonctionnement de la solution ePhyto de la CIPV jusqu'en 2026, à partir des chiffres actuels fournis par le secrétariat de la CIPV. Le document utilise également des informations figurant dans le rapport intitulé «IPPC ePhyto Solution Business Model, Options and Recommendations, 20 June 2018, Final Formatted» (Modèle fonctionnel de la solution ePhyto de la CIPV, Options et recommandations, 20 juin 2018, Version finale), ci-après dénommé «le Rapport 2018».

2. Coûts associés au fonctionnement de la solution ePhyto (hors renforcement des capacités)

Les coûts ci-après sont ceux évalués pour assurer le maintien et le support de la solution ePhyto, le présent document s'intéressant en particulier aux coûts liés aux aspects suivants:

- activités opérationnelles du Centre international de calcul des Nations Unies (CIC);
- plateforme ePhyto de la CIPV;
- système national générique (GeNS);
- améliorations et développements;
- gestion de programme et support assuré par la CIPV pour la solution ePhyto.

Les coûts de renforcement des capacités ne sont pas inclus dans la liste ci-dessus. Des estimations en sont présentées à la section 4 du document.

Les estimations fournies par le secrétariat de la CIPV en juillet 2022 indiquent la répartition suivante pour ces coûts:

Tableau 1: Coûts associés au fonctionnement de la solution ePhyto de la CIPV

Type de coût	2023	2024	2025	2026
Activités opérationnelles du CIC des Nations Unies – gestion et support (plateforme et GeNS)				
x. Fonctionnement de la plateforme	177 400	180 000	181 800	181 800
xi. Fonctionnement du GeNS	267 300	329 300	332 500	332 500
xii. Améliorations et développements	96 300	97 700	98 700	98 700
Sous-total	541 000	607 000	613 000	613 000
Gestion du programme ePhyto et appui (CIPV)				
xiii. Responsable du programme ePhyto	100 000	100 000	200 000	200 000
xiv. Assistant du programme ePhyto	50 000	50 000	50 000	50 000
xv. Frais de déplacement	50 000	60 000	70 000	70 000
Sous-total	200 000	210 000	320 000	320 000
Coût total de fonctionnement (hors renforcement des capacités) en USD	741 000	817 000	933 000	933 000

Source: Secrétariat de la CIPV.

Note 1: La hausse des coûts annuels pour le responsable du programme ePhyto entre 2024 et 2025 (passant de 100 000 USD à 200 000 USD) est due à la création d'un poste officiel pour prendre en charge les fonctions actuellement assurées par une consultance.

Note 2: Les descriptions de poste pour le responsable du programme ePhyto et l'assistant du programme ePhyto figurent à l'annexe A. Pour plus de détails, voir la section 2.1.

2.1 Hypothèses et remarques sur les estimations de la CIPV

Le niveau du poste de responsable du programme ePhyto devrait être défini par l'administration de la FAO à partir d'une description de poste détaillée (voir l'annexe A). Pour les besoins du présent document, on a pris comme hypothèse qu'un poste au moins de niveau cadre intermédiaire était requis pour administrer convenablement le service, ce qui correspond, au sein du système des Nations Unies, au grade P-4. Ces fonctions sont actuellement remplies dans le cadre de contrat de consultance.

De même, le niveau du poste d'assistant du programme ePhyto devrait être défini par l'administration de la FAO à partir d'une description de poste détaillée (voir l'annexe A). Pour les besoins du présent document, on a pris comme hypothèse qu'un poste au moins de niveau administrateur auxiliaire était requis pour assurer convenablement les fonctions d'appui au service, ce qui correspond, au sein du système des Nations Unies, au grade P-2.

Le responsable du programme comme l'assistant du programme ne s'occuperaient que du programme ePhyto.

Les frais de déplacement tels qu'indiqués par le secrétariat de la CIPV couvrent quelques déplacements du personnel de la CIPV pour se rendre à des réunions en rapport avec le travail, ainsi que des déplacements occasionnels d'experts externes pour assurer des services de formation et d'appui à des pays nouveaux utilisateurs (environ 5 000 USD par voyage et par expert).

Les effectifs du secrétariat ePhyto devraient être réexaminés après un certain temps pour vérifier s'ils suffisent à fournir un service et un appui optimum.

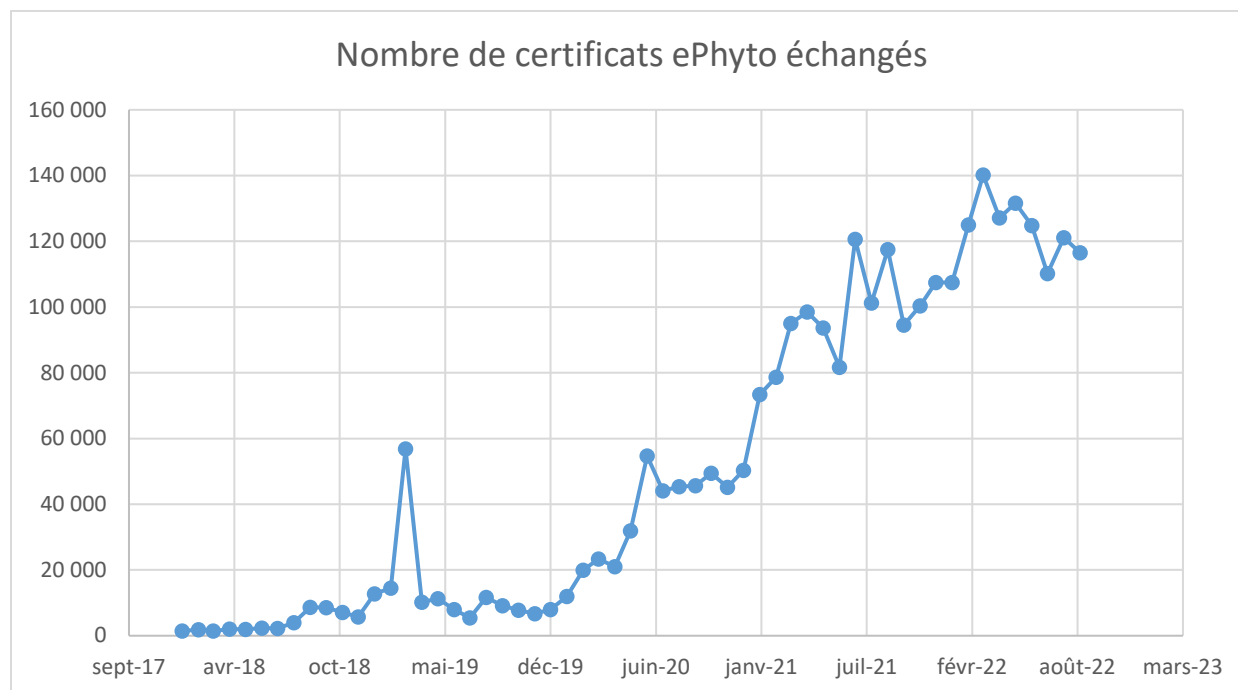
Les estimations de coûts ci-dessus pour la plateforme sont correctes jusqu'en 2026 d'après les indications du secrétariat de la CIPV. Les coûts estimés dans le Rapport 2018 reposaient sur une plateforme pouvant gérer jusqu'à 7 millions de certificats ePhyto par an, soit beaucoup plus que le niveau d'utilisation actuel qui est d'environ 1,5 million de certificats ePhyto par an. Il y a donc encore une grande marge avant que la plateforme n'atteigne sa capacité maximale.

Concernant les estimations des coûts du système GeNS (267 300 USD par an en 2023), le Rapport 2018 indiquait qu'elles étaient fondées sur 9 pays utilisant le GeNS avec 1 400 utilisateurs, et la capacité d'absorber jusqu'à 11 pays et 1 700 utilisateurs. Or, on compte déjà 21 pays utilisant le GeNS pour leurs échanges de certificats, et ce chiffre devrait être en forte hausse dans les 5 prochaines années. Le secrétariat de la CIPV a donc augmenté les estimations pour les années 2024 à 2026 (332 500 USD en 2026).

Le montant total des coûts de fonctionnement de la solution ePhyto devra être revu régulièrement.

3. Estimation des coûts de fonctionnement par certificat ePhyto

D'après les derniers chiffres du CIC, 1,4 million de certificats ePhyto ont été échangés via la plateforme sur 12 mois entre septembre 2021 et septembre 2022, soit une moyenne de 113 000 certificats ePhyto par mois. Comme on le voit sur la figure ci-dessous, le nombre de certificats ePhyto échangés par mois augmente régulièrement.



En prenant un coût de fonctionnement total de 741 000 USD en 2023, ventilé en détail au tableau 1 ci-dessus, et l'estimation de 1,4 million de certificats ePhyto échangés sur les 12 derniers mois étudiés, le coût actuel moyen pour la CIPV et le CIC d'une transaction ePhyto s'élève à 0,53 USD. Il est évident que ce coût moyen par certificat ePhyto va évoluer, très probablement à la baisse, à mesure que le coût de fonctionnement total et le volume des échanges de certificat ePhyto vont augmenter, surtout si des pays comme la Chine et l'Inde se mettent à utiliser la plateforme pour leurs échanges.

Ce n'est là qu'un élément du puzzle, et d'autres coûts de fonctionnement ePhyto s'ajoutent au niveau à la fois de l'ONPV et de l'entreprise. Il y a aussi beaucoup d'autres manières de présenter les coûts, et celle-ci n'est qu'un exemple donné à des fins d'illustration.

4. Besoins de renforcement des capacités pour l'intégration des pays en développement dans le système ePhyto

4.1 Contexte

Sur les 183 pays membres de la CIPV, 72 échantent actuellement (décembre 2022) des certificats ePhyto via la plateforme de la CIPV. Sur ce nombre, 51 connectent leur système national à la plateforme, tandis que les 21 autres utilisent le système national générique ePhyto (GeNS) pour se raccorder à la plateforme. Par ailleurs, 42 pays supplémentaires ont entamé les démarches pour rejoindre la plateforme, et les 69 pays restants ne sont toujours pas enregistrés dans le système.

Pour au moins quelques-uns des pays en train de rejoindre le système ou pas encore enregistrés, des activités de renforcement des capacités seront nécessaires pour leur permettre de mettre en œuvre et d'utiliser la solution ePhyto. Cet accompagnement sera essentiel à la poursuite du développement et du succès de la solution ePhyto. Les ONPV ont souligné en effet que le manque d'expérience et de compétences techniques pouvait constituer un obstacle majeur à l'utilisation de la solution ePhyto.

L'étendue de l'appui nécessaire ainsi que sa nature et ses modalités seront extrêmement variables d'un pays à l'autre, en fonction des besoins de chaque ONPV et de leur niveau de maturité en matière de compétences et d'infrastructures informatiques. Pour certains pays, l'utilisation du GeNS s'est révélée assez simple, alors

que d'autres pays ont eu besoin d'énormément d'aide à la fois sur le plan du processus opérationnel et du matériel informatique, ainsi que de la formation et de la gestion du changement.

De la même façon, certains pays possédant déjà un système national pour gérer les certificats phytosanitaires ont pu l'interfacer relativement facilement à la plateforme, tandis qu'ailleurs le raccordement a nécessité beaucoup d'assistance et de modifications techniques.

Jusqu'à présent, la CIPV et le CIC ont proposé aux pays des services limités d'appui et de formation pour mettre en œuvre la solution ePhyto. Ces activités ont été complétées dans certains pays par des projets plus complets d'assistance technique et de renforcement des capacités engagés par des organisations comme l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce⁵ et la Banque mondiale. Il convient de noter que l'Alliance a aujourd'hui un accord de partenariat avec la CIPV pour fournir ce type d'appui⁶ et aide actuellement neuf pays à mettre en œuvre la solution ePhyto⁷.

4.2 Stratégie de renforcement des capacités proposée pour la CIPV

Afin de maximiser l'utilisation de la solution ePhyto, le modèle de financement durable choisi doit être accompagné d'un programme de développement des capacités financé séparément.

Le coût des activités de renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays à mettre en œuvre la solution ePhyto dépend essentiellement de la quantité d'efforts requise et du type de solution à utiliser (GeNS, interface avec le système national, ou création de toutes pièces d'un système national). Ces coûts pourraient aller d'environ 20 000 dollars pour une formation au GeNS et une assistance très élémentaires, jusqu'à 2 millions de dollars pour le déploiement d'un système national complet. D'après ce que l'on a pu voir jusqu'à présent, le coût moyen d'un programme de renforcement des capacités ePhyto est compris entre 20 000 dollars environ pour une formation au GeNS et un soutien initial élémentaires, et plus de 300 000 dollars pour une aide plus complète à l'utilisation du GeNS (comprenant du matériel informatique, de la formation, une analyse des processus opérationnels et une réorganisation, une réforme juridique, le déploiement de la signature électronique, la gestion du changement, etc.).

Compte tenu de l'étendue possible des coûts et des besoins en ressources associés à un programme complet de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la solution ePhyto, le Groupe de réflexion recommande que le secrétariat de la CIPV s'occupe de fournir des services de formation et d'assistance techniques élémentaires aux ONPV demandeuses, et qu'il crée un dispositif restreint à cette fin. Il est suggéré de prévoir un programme d'appui individualisé par pays, comprenant une mission initiale d'évaluation et de formation sur site, d'une durée maximale de cinq jours, suivie d'activités de formation et d'appui d'une durée maximale de 15 jours (sur site et hors site en fonction des besoins). Le coût s'élèverait autour de 20 000 dollars par pays (honoraires des spécialistes, indemnités journalières de subsistance et frais de déplacement) d'après les tarifs actuels de consultance à la FAO et les modalités normales de déplacement et d'hébergement⁸. Il est suggéré que ce dispositif soit créé pour accompagner jusqu'à 10 pays par an, pour un coût annuel total de 200 000 dollars entre 2023 et 2026. Ce montant diminuera peut-être avec le temps, mais a peu de chances de pouvoir être complètement éliminé. Par conséquent, après 2026, un dispositif permanent de renforcement des capacités à plus long terme est recommandé, pour un montant d'environ 100 000 dollars par an, à intégrer au programme global ePhyto.

⁵ <https://www.tradefacilitation.org/about-us/>.

⁶ <https://www.tradefacilitation.org/article/international-organisations-formalise-trade-facilitation-partnership/>.

⁷ <https://www.tradefacilitation.org/projects-modernising-agricultural-trade/>.

⁸ 20 jours au tarif de consultance de la FAO à 600 dollars par jour, plus deux allers-retours en avion estimés à 2 000 dollars chacun en moyenne, plus 20 jours d'indemnités journalières de subsistance à 200 dollars par jour. Soit un total de 20 000 dollars.

Le Groupe de réflexion suggère que la fourniture de services plus complets de renforcement des capacités soit confiée à d'autres organismes, avec l'aide de la CIPV et du CIC et en étroite coordination avec eux.

4.3 Autre actions de renforcement des capacités et de communication

Outre les activités de renforcement des capacités ci-dessus, le Groupe de réflexion recommande que la CIPV prépare des webinaires de formation, des vidéos en ligne et d'autres matériels de formation au moins en anglais, français et espagnol, pour décrire la solution ePhyto, présenter les nouveautés ePhyto et montrer des exemples d'ONPV mettant en œuvre la solution ePhyto. Le secrétariat de la CIPV a estimé à 30 000 dollars l'enveloppe annuelle nécessaire à cette activité.

Par ailleurs, pour que les ONPV échangent sur leur expérience et constituent un réseau de savoirs sur la mise en œuvre de la solution ePhyto, et pour encourager les pays n'ayant pas encore entamé le processus, il est recommandé au secrétariat de la CIPV de poursuivre la série de colloques ePhyto et d'organiser un séminaire ou un atelier mondial, au moins une fois tous les deux ans.

4.4 Coûts estimés des activités de renforcement des capacités

Comme le montre le tableau 2 ci-dessous, le coût total des activités de développement des capacités indiquées plus haut pourrait atteindre 330 000 dollars par an.

Tableau 2: Estimations des coûts annuels de renforcement des capacités

Utilisation de la solution ePhyto de la CIPV		2023	2024	2025	2026
Type de coût					
xvi.	Accompagnement de pays en développement rejoignant le système GeNS (10 pays par an)	200 000	200 000	200 000	200 000
xvii.	Conférence sur la solution ePhyto de la CIPV (tous les deux ans)		100 000		100 000
xviii.	Webinaires, séminaires en ligne et autres activités menées pour promouvoir la solution ePhyto et former les utilisateurs, etc.	30 000	30 000	30 000	30 000
Sous-total		230 000	330 000	230 000	330 000

5. Total des coûts de fonctionnement et de renforcement des capacités

Le total annuel des coûts de fonctionnement et des coûts de renforcement des capacités est détaillé dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Type de coût	2023	2024	2025	2026
Total des coûts de fonctionnement en USD	741 000	817 000	933 000	933 000
Coûts d'accompagnement en USD	330 000	330 000	330 000	330 000
Total des coûts de fonctionnement en USD	1 071 000	1 147 000	1 263 000	1 263 000

Annexe A

Descriptions de poste

Responsable du programme ePhyto:

Le responsable du programme ePhyto est chargé de veiller au bon fonctionnement de la solution ePhyto de la CIPV, il est le «visage» de la solution ePhyto à la CIPV et doit résoudre les problèmes, techniques ou politiques, pouvant survenir. Dans l'exercice de ces fonctions, il interagit avec les différentes parties prenantes de la solution ePhyto, qui sont: 1) la FAO et les parties contractantes à la CIPV; 2) le Groupe directeur d'ePhyto, composé de sept représentants régionaux de la FAO compétents en matière tant de santé des végétaux et que de certification électronique; 3) le Centre international de calcul des Nations Unies, qui est le fournisseur technique du système; 4) le Groupe consultatif sectoriel ePhyto, une entité indépendante regroupant des entreprises mondiales du secteur, qui accompagne la mise en œuvre du système dans différents pays au moyen de webinaires et d'ateliers, entre autres; 5) l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, principal partenaire de mise en œuvre pour la partie GeNS en ligne de la solution ePhyto, et qui œuvre à promouvoir la solution ePhyto dans beaucoup de pays du monde; 6) la Banque mondiale, qui apporte un soutien pour se raccorder à divers systèmes douaniers informatisés dans certains pays en développement dans le monde entier; et 7) le Comité consultatif sur la certification électronique hébergé par l'OMC et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce, qui rassemble les nombreux organes de certification (entre autres dans les domaines sanitaires et phytosanitaires) pour échanger sur les activités actuelles et les perspectives futures.

Le poste requiert un grand sens de la diplomatie, une conviction que la dématérialisation des certificats sanitaires et phytosanitaires représente l'avenir, une capacité à savoir s'adapter et innover, et une bonne connaissance des possibilités du système ePhyto.

Assistant du programme ePhyto:

L'assistant du programme ePhyto seconde le responsable du programme ePhyto dans les activités ci-dessus en l'aidant à rédiger les comptes rendus de réunion, en organisant les réunions et en gérant les archives, en ayant une connaissance approfondie des activités du programme et en remplaçant le responsable du programme ePhyto si nécessaire en son absence.

Appendice 2: Autres options de financement évoquées à la 15^e session de la CMP (2021) et examinées par le Groupe de réflexion

À la 15^e session de la CMP (2021), le secrétariat a présenté un document exposant sept options envisageables pour pérenniser le financement de la solution CIPV ePhyto. Les options ont été examinées mais aucune n'a été approuvée ni éliminée. Le Groupe de réflexion a évalué ces options. Elles n'ont pas été retenues pour un examen plus approfondi car le Groupe de réflexion a jugé qu'elles n'étaient pas viables, ou qu'elles ne satisfaisaient pas suffisamment les principes énumérés et exposés plus haut.

Option 1: Redevance fixe par certificat phytosanitaire à verser par la partie contractante au secrétariat de la CIPV pour la gestion et le fonctionnement du système (0,05 USD à 1,00 USD par certificat ePhyto).

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Ne satisfait pas les principes d'accessibilité et d'efficacité. Option non retenue pour un examen plus approfondi.

Option 2: Redevance mensuelle facturée aux parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto sur la base de critères tels que l'état de développement du pays, le revenu national brut, la population, le volume d'utilisation et la capacité globale de payer.

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Très complexe sur le plan administratif, avec un coût de transaction élevé. Ne satisfait pas le principe d'efficacité. Cette option a été examinée mais n'a finalement pas été conservée.

Option 3: Redevance annuelle facturée aux parties contractantes qui utilisent la solution ePhyto sur la base de critères tels que l'état de développement du pays, le revenu national brut, la population, le volume d'utilisation et la capacité globale de payer.

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Très complexe sur le plan administratif, avec un coût de transaction élevé. Ne satisfait pas le principe d'efficacité. Cette option a été examinée mais n'a finalement pas été conservée.

Option 4: Accords de contributions volontaires pluriannuels avec des gouvernements nationaux, des organisations donatrices et des organisations sectorielles (pas des entreprises).

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Très complexe sur le plan administratif. Nécessiterait des efforts importants pour garantir le versement des dons, donc pas forcément viable. Ne satisfait pas les principes d'efficacité et de l'utilisateur payeur, et pourrait diminuer le degré d'indépendance de la solution ePhyto. Des variantes de cette option ont été examinées mais n'ont finalement pas été conservées.

Option 5: Prise en charge par la FAO de tous les coûts de fonctionnement au titre des activités ordinaires de l'Organisation.

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Voir le commentaire dans le document.

Option 6: Redevance d'accès facturée aux entreprises du secteur des chaînes de blocs et/ou aux autres entreprises privées pour l'accès aux services de transaction ePhyto.

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Cette option n'a pas semblé viable et n'a pas été examinée plus avant par le Groupe de réflexion.

Option 7: Mise en place d'un consortium public/privé (comprenant d'autres organisations internationales qui participent ou souhaitent participer à la plateforme pour échanger des certificats) qui élaborerait et gérerait un mécanisme de financement spécial.

Commentaire du Groupe de réflexion ePhyto: Cette option n'a pas semblé viable et n'a pas été examinée plus avant par le Groupe de réflexion.